



**Taxe d'apprentissage**

Vos contacts :

Caroline LAVEILLE : [caroline.laveille@ac-lyon.fr](mailto:caroline.laveille@ac-lyon.fr)  
Séverine RONZIER : [intendant.0421788r@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421788r@ac-lyon.fr)  
Tél : 04.77.26.65.32

**Merci**

## Chiffres clés

900 élèves  
30 étudiants de BTS  
30 classes  
80 enseignants  
250 postes informatiques

Depuis maintenant plus de 40 ans, le lycée du Forez **accompagne les jeunes de la région dans leur formation afin d'en faire vos futurs collaborateurs.**  
A ce titre, nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage.

### ■ Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

**Vous nous apportez ainsi un soutien précieux et participez activement au développement de notre lycée.**

Ressource essentielle, la taxe nous permet notamment :

- de renouveler notre matériel pédagogique et dispenser des enseignements de qualité
- d'accompagner nos étudiants financièrement dans leurs déplacements sur leurs lieux de stage
- de favoriser l'ouverture culturelle par le financement de sorties
- de poursuivre nos actions citoyennes et éco-responsables

### ■ Comment nous verser votre taxe ?

Sur la plateforme SOLtéa, choisissez notre lycée :

**Lycée Général et Technologique du Forez, 10 route de Civens, 42 110 FEURS**  
**N° UAI : 0421788R**

**Soyez assurés de la reconnaissance de toute l'équipe du Lycée du Forez pour l'aide que vous apporterez à nos élèves et étudiants !**